

**Président** : François Baroin, maire de Troyes (Aube), président de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole

**Rédaction-administration :**

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.

www.amf.asso.fr

**Site internet** : www.mairesdefrance.com**Directeur de la publication** : Éric Verlhac.**RÉDACTION****Rédacteur en chef** : Xavier Brivet.**Rédaction** : Franck Lemarc, Ludovic Galtier,

Aurélien Wälti.

**Secrétaire de rédaction** : Samantha Rauch.**Direction artistique** : Stéphane Camara.

**Ont collaboré à ce numéro** : Thomas Beurey, Nathalie Brodin, Thierry Butzbach, Christine Cabiron, Geneviève Cerf-Casau, Stéphanie Colas, Pauline Delaere, Olivier Devillers, Marion Didier, Thierry Guerraz, Sébastien Ferriby, Charlotte de Fontaines, Nathalie Fourneau, Marie-Cécile Georges, Emmanuel Guillemain d'Echon, Nelly Jacquemot, Martine Kis, Louise Larcher, François Lecocq, Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Judith Mwendo, Fabienne Nedey, Sylviane Oberlé, Marie-Laure Pezant, Annick Pillevesse, Robin Plassereau, Sarah Reilly, Christophe Robert, Caroline Saint-André, Isabelle Smets, Emmanuelle Stroesser, Pauline Tivelet.

**ADMINISTRATION****Éditeur** : Olivier Yviquel.

**Publicité** : Bertrand Plisson, directeur, PLC, 31, rue de La Rochefoucauld, 75009 Paris. Tél. 01 45 26 08 30.

**Abonnements** : Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64.

**Tarifs d'abonnement 2021 :****Abonnement intégral :**

- Communes &lt; 2 500 hab. : 45,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.

- Administrations, entreprises... : 90,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.

**Abonnement numérique :**

- Communes &lt; 2 500 hab. 40,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.

- Administrations, entreprises... : 80,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €.

Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

**Compo gravure et impression :**

GIBERT CLAREY IMPRIMEURS,

55, rue Charles Coulomb,

37170 Chambray-lès-Tours.

**Numéro de commission paritaire :**

0421 G 84411. ISSN : 2270-7875,

1<sup>er</sup> trimestre 2021.Ce numéro a été tiré à  
13 400 exemplaires.

Imprimé sur papier FSC.



# Vaccination : les maires ont un rôle essentiel

2020, année épidémique... C'est peu dire que la prise de fonction des nouveaux maires, à l'été et à l'automne dernier, aura été plus que chahutée. Dans un état d'urgence sanitaire quasi permanent, les élus, loin de pouvoir mettre en œuvre les premiers projets de leur mandature, ont avant tout géré l'urgence. Et continuent de le faire en ce début d'année. Achat de masques, organisation de tests, action de sensibilisation et de prévention, soutien aux personnes en situation de précarité dont la crise économique liée au Covid-19 a sensiblement augmenté le nombre, aides aux commerçants, aux entreprises, aux associations sportives et culturelles, etc., les maires et leurs équipes sont sur tous les fronts. Ils sont fatigués, agissent souvent dans l'urgence, gèrent des budgets tendus à cause des nombreuses dépenses engagées pour faire face à l'épidémie et à des pertes de recettes fiscales et tarifaires, que l'État n'a pas ou si peu compensées. Mais ils répondent présents.

Au moment où le gouvernement engage une campagne nationale de vaccination anti-Covid 19, il peut – il doit – s'appuyer de nouveau sur les maires. Acheminement des vaccins, information des publics prioritaires, mise à disposition de locaux et de personnels,

## La campagne nationale de vaccination doit être adaptée aux spécificités locales.

etc., leur rôle sera déterminant dans la déclinaison et le succès de cette campagne qui doit être adaptée aux spécificités locales. L'État semble en être désormais conscient puisqu'à la suite de la demande que nous avons formulée au nom de Territoires Unis, le ministre de la Santé a mis en place un dispositif de dialogue permanent avec les grandes associations d'élus. Nous serons donc mieux associés à la stratégie vaccinale et pourrons disposer d'une information continue sur les données scientifiques relatives aux vaccins.

En outre, l'AMF s'est rapprochée des organisations professionnelles de médecins de ville pour participer avec eux à la mise en œuvre de la vaccination « dans le cadre d'une organisation locale de proximité » qui doit contribuer à renforcer la confiance. Dans la première phase de la vaccination, l'AMF est particulièrement vigilante à ce que le recueil du consentement des personnes soit traçable et que les EHPAD les plus isolés ne soient pas oubliés dans la mise en place du dispositif.



**FRANÇOIS BAROIN,**  
PRÉSIDENT DE L'AMF